

Son Excellence le très honorable Jules Léger
est l'actuel gouverneur général du Canada.

Les premiers ministres

A titre de chef du parti qui jouit de l'appui majoritaire de la chambre des communes, le premier ministre est le chef du gouvernement. Il choisit les autres ministres qu'il place à la tête des divers ministères de l'État. Le Cabinet (composé à l'heure actuelle de 33 ministres) doit répondre à la Chambre des communes, chambre basse du Parlement formée des représentants élus. Le gouvernement nomme les membres de la chambre haute, ou Sénat, suivant une répartition régionale ; ceux-ci peuvent siéger jusqu'à l'âge de 75 ans. Le Sénat peut rejeter tout projet de loi, mais ne l'a fait que rarement ces dernières années ; il révisé principalement les projets de loi qui émanent de la Chambre des communes et, par l'intermédiaire de ses comités, enquête sur certaines questions publiques importantes.

Si le gouvernement est mis en minorité en Chambre à la suite d'une motion de censure ou de non-confiance, ou à cause de toute autre question qu'il juge essentielle, le premier ministre peut soit donner sa démission (le chef de l'Opposition prend alors le pouvoir), soit, solution la plus fréquente, demander au gouverneur général la tenue de nouvelles élections.

Depuis 1963, date à laquelle l'honorable John G. Diefenbaker, chef du Parti conservateur, fut remplacé au poste de premier ministre par le très honorable Lester Bowles Pearson, c'est le Parti libéral qui forme le gouvernement. Prix Nobel de la paix, M. Pearson a remis sa démission en 1958. Le très honorable Pierre Elliot Trudeau lui a succédé.